

REGLEMENT DE NOISY ONLY BAD XII

- Art.1** Le tournoi est autorisé sous le n°16.LIFB.93/TLF./004
- Art.2** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition
- Art.4** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le nombre minimal d'inscrits par tableau est de 4 joueurs. Le nombre de participants maximum sera de 320 joueurs et le nombre maximal de tableau par joueur est de 2, un 3eme tableau sera toléré en cas de remplacement durant la compétition.
- Art.5** Ce tournoi **senior** qui se déroule le **samedi 24 et dimanche 25 juin 2017**, propose les séries suivantes :
(N3/R4)(R5/R6)/D7/ (D8-D9)/P et est ouvert à tous les licenciés séniors FFBAD.
Le tournoi se déroulera au gymnase de la Varenne, 2 rue de Verdun 93160 Noisy-le-Grand.
(11 terrains répartis sur deux salles)
Le tournoi se déroulera sous le format STANDARD de la LIFB.
Les tableaux ouverts dans chaque série seront Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Double mixtes. Le surclassement est autorisé et limité à 2 classements au-dessus du classement du joueur.
Ce tournoi est autorisé également aux jeunes joueurs classés au minimum « Minimes »
Le tournoi se déroulera en phase de poules suivi d'une phase d'élimination directe.
- Art.6** Le juge arbitre principal est Franz MARTIN et le juge arbitre adjoint Jean-Claude DERNIAUX
Les juges arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art.7** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les tableaux ou des séries en cas d'insuffisance de participation dans un tableau ou dans une série. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation dans le délai imparti par le juge arbitre.
- Art.8** La date limite d'inscription est le 25/05/2017. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte en mode standard c'est-à-dire par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.
La date de prise en compte des classements est le 25/05/2017.
Le tirage au sort aura lieu le 09/06/2017
Attention : Si le joueur change de classement à J-30 (la date de la mise à jour du tournoi) et si le tableau de la série supérieure est complet, le joueur passe en liste d'attente.
Exemple : si un joueur était inscrit en simple homme D7 et qu'il passe R6 à J-30, il se verra sur le tableau R5/R6 s'il reste de la place ou il sera en liste d'attente N°1 de cette série.
- Art.9** Le montant des droits d'engagement est de 12 Euros pour un tableau et 18 Euros pour 2 tableaux.
Les droits d'inscription sont exigibles dès l'inscription et sont en principe personnels et non transférables.

Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.
Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que

celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Art.10 Les inscriptions se feront par courrier à l'adresse ci-dessous et seront réglées par chèque à l'ordre de la Section Noiséenne de Badminton :

Sidavy CHAU
Section Noiséenne de Badminton
50 bis avenue Georges Clemenceau
93160 Noisy le Grand

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par mail à : inscription.nob@gmail.com

Art.11 Le volant officiel de la compétition est le Babolat 2 pour les volants plume et le Mavis 370 pour les volants plastique. Pour les classements P/NC, les volants plastiques sont prioritaires. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires.

Les volants seront fournis pour les finales.

Art.12 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.13 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge arbitre.

Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra revenir dans les délais prévus sous peine de WO.

Art.14 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Art.15 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art.16 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain, autre que l'infrastructure (filins des paniers de basket par exemple) sera comptée et une fois au service et faute en jeu.

Art.17 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art.18 Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du Juge Arbitre.

Art.19 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art.20 Toute participation implique la connaissance de **la circulaire « Procédure de gestion des Forfaits et des sanctions »** en cas de forfait.

Art.21 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le Code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Art.22 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les récompenses seront remises uniquement à la fin de la compétition, lors d'une cérémonie protocolaire, aux lauréats présents. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art.23 Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur

Art.24 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 25 Dans le cadre de notre événement, des photos peuvent être publiées sur notre site internet et notre page facebook. Si vous ne souhaitez pas être apparaître sur nos sites merci de nous le signaler lors de l'événement à la table de pointage et table de marque.